Cependant les Parisiens se mutinèrent le 20 juin ; ce fut une insurrection, sans force et sans but, qui faillit perdre la liberté en donnant pour renfort à la cour, et ceux qui s'enhardirent de la haine des patriotes, et ceux qui, loin du tumulte des affaires, apercevaient moins les trahisons et redoutaient davantage les agitations. Le maire de Paris fut suspendu de ses fonctions par le département; le Roi, mal conseillé, approuva la suspension ; mais l'Assemblée nationale la fit cesser. Partout on criait *vive Pétion :* le 14 juillet fut pour lui un jour de triomphe. Ce magistrat du peuple, habile à déjouer les complots de la cour, comme à réparer les fautes des patriotes, méritait bien cet hommage ; mais était-ce bien à des fêtes que les Parisiens devaient s'amuser, lorsque la patrie était aux bords de l'abîme ! Je me souviens que, quelques jours après, dînant chez Pétion, je lui dis qu'il ne tarderait pas à être prisonnier dans sa maison : il me comprit. Sa femme sentit aussi qu'il ne s'agissait que d'un moyen de sûreté. *Si nous enchaînons jamais votre époux,* lui dis-je, *ce sera auprès de vous, et avec des rubans tricolores* [1].

Sur ces entrefaites Montesquiou vint à Paris, sous prétexte de demander un renfort pour son armée des Alpes, mais sans doute pour de plus importantes ma-

[1] Dans les *Observations de Pétion sur la lettre de Robespierre,* on lit :

« Carra m'avait aussi prévenu; il m'avait ajouté de plus : Nous vous mettrons en règle; on vous empêchera de sortir..... Eh bien, apprenez maintenant que quoiqu'on eût projeté de me consigner, on oubliait, on tardait de le faire. Qui croyez-vous qui envoya, par plusieurs fois, presser l'exécution de cette mesure? C'est moi, oui, c'est moi, parce qu'aussitôt que je sus que le mouvement était général, loin de penser à l'arrêter, j'étais résolu à le favoriser. »

nœuvres. Royaliste par système, mais ambitieux à l'excès, on pouvait le gagner en flattant ses passions dominantes. Il eût servi la cause de la liberté, s'il eût espéré d'y jouer un rôle brillant dans le commandement des armées, et de s'enrichir dans les fournitures. Cette connaissance que nous avions de son caractère, et le droit que nous donnaient sur lui des conseils auxquels il avait dû ses succès dans nos départements, nous déterminèrent à lui demander un entretien qui eut en effet lieu dans mon appartement. Il ne nous fut pas difficile de lui faire convenir que la cour tendait à rétablir son despotisme. Y avait-il pour lui plus d'avantage à servir la cour qu'à se mettre à la tête d'une confédération départementale ? C'est ce que nous discutâmes en sa présence. Rebecqui lui faisait entendre qu'il pouvait être le sauveur du Midi. Je vis par ses réponses qu'il n'aurait pas été fâché de jouer ce premier rôle et de toucher quelques millions. S'il ne l'accepta pas, c'est sans doute que les trames de la cour lui paraissaient trop avancées et trop sûres. Nous ne conclûmes donc rien ; seulement nous promîmes de l'aider de tous les moyens de Marseille dans la conquête de la Savoie, et nous le quittâmes, persuadés qu'il allait se vendre à la cour[1].

[1] Barbaroux nous semble avoir mal jugé M. de Montesquiou. Peu d'hommes ont donné plus de gages et fait plus de sacrifices à la liberté que ce député de la noblesse de Paris aux états généraux, maréchal de camp, membre de l'Académie française. Mais rien ne caractérise mieux cette époque que la facilité avec laquelle on prête des intentions criminelles, des mobiles coupables et déshonorants à ceux qui diffèrent d'opinion avec vous sur un point important. L'injustice des Girondins à l'égard des Constitutionnels n'a eu d'égale que celle des Montagnards à l'égard des Girondins. Rœderer, en parlant des rapports financiers de Montesquiou et notamment de son livre, *de l'Administration des finances dans une république,* 1798, dit : « On y voit un véritable zèle pour le

Il était alors beaucoup question dans Paris de la déchéance du Roi. Cette mesure, en donnant le trône au prince royal, eût porté Philippe d'Orléans à la régence; aussi son parti la réclamait-il avec emportement. On voyait ses créanciers, ses gagistes, ses commensaux, Marat et ses cordeliers, tous les escrocs, tous les hommes perdus d'honneur et de dettes, parcourir les lieux publics, provoquant cette déchéance, avides qu'ils étaient d'or et de places! sous un régent leur complice

gouvernement sous lequel il vivait; on y voit aussi un talent très-propre pour le servir. Jamais on ne lui a entendu dire un mot qui annonçât le moindre regret de l'existence qu'il avait avant la révolution; il était pourtant un des hommes à qui elle avait fait perdre le plus d'honneurs, de pouvoirs et de richesses. » Nommé général en chef de l'armée du Midi, en mai 1792, on lui reprocha d'agir avec lenteur contre la Savoie, de ne pas s'être emparé de la république de Genève avec laquelle il fit un traité; on l'accusa de dilapidations dans des marchés excessifs passés pour les besoins de ses troupes; le 9 novembre 1793, un décret d'accusation appuyé par Dubois Crancé fut adopté contre lui. Montesquiou se réfugia en Suisse. Madame de Genlis parle de lui très-favorablement dans le *Précis de la conduite de madame de Genlis pendant la révolution*. (Pages 111, 131 et passim.) Il procura à cette dame, ainsi qu'à mademoiselle d'Orléans et au duc de Chartres, une retraite sûre. Montesquiou attendit là la fin du régime de la Terreur. Vers le mois de juillet 1795, il chercha à rentrer en France, et écrivit à Louvet une lettre que nous sommes heureux de publier, parce qu'elle peut contribuer à mettre en lumière la conduite d'un homme qui a fait, comme tant d'autres de sa classe, de grands et méritoires sacrifices à la cause de la Révolution.

Au citoyen J.-B. Louvet.

(INÉDITE.)

« Zurich, ce 3 thermidor an III (21 juillet 1795).

» Citoyen,

» Je viens de lire votre feuille de la *Sentinelle* du 16 messidor. Vous y déclarez franchement que la Suisse a été votre asile, ainsi je peux vous parler comme l'un de vos compagnons d'infortune et presque comme le doyen des victimes échappées à nos tyrans. Vous avez demeuré trop longtemps dans ce pays que j'habite encore

et leur mannequin. Des patriotes très-purs la demandaient aussi, parce qu'ils n'apercevaient que ce moyen de renverser la cour. Les Jacobins, toutes les sociétés populaires de Paris, les quarante-huit sections, avaient délibéré d'en faire la pétition. Quelques hommes sages, placés dans le comité de défense général du Corps législatif, aperçurent le piége et tentèrent d'autres moyens. Sans eux la puissance exécutive passait entre les mains de l'homme le plus dissolu; à la domination d'un monarque

pour ignorer que je suis un de ceux que, sous le nom de *Constitutionnels*, les ennemis de la France et les *émigrés confondent dans leur haine avec les Girondins*. J'y vis depuis près de trois ans, sans aucune relation avec ces Français qu'ont aveuglés de tristes préjugés, qui n'ont puisé dans le malheur que la soif de la vengeance, et que j'accuserais de tous mes maux, s'ils n'étaient pas si malheureux eux-mêmes. J'y suis l'objet particulier de leur haine, je le serais de leur persécution s'ils y avaient la moindre influence. C'est dans cette position que j'attends la justice tardive que me doit la Convention, car quand on parle de justice toute dignité disparaît : la justice ne peut cesser d'être une dette. Je suis sans doute un de ceux à qui vous adressez le vœu d'une réunion sincère autour de la Constitution qui va éclore. Comme il est possible que mes sentiments à cet égard ne vous soient pas connus, je vous les expliquerai avec toute la franchise dont je fais profession.

» J'ai mérité plus que personne le titre de Constitutionnel, non que j'eusse une passion aveugle pour la Constitution de 1791, mais parce qu'elle était la première digue contre l'abus du pouvoir arbitraire, parce que la plus odieuse tyrannie l'avait remplacée, et parce que je l'avais regardée longtemps comme la seule volonté générale légalement exprimée. J'ai haï de tout mon cœur la République de Robespierre; j'eusse préféré de vivre à Constantinople et à Maroc, au malheur d'habiter un pays où l'anarchie avait un code, des ministres absolus, et autant de bourreaux que de juges. Mais croyez qu'un homme en qui les illusions de la vanité n'avaient pu, au temps de leur plus grand éclat, émousser le sentiment de la liberté, et qui l'un des premiers s'est rangé sous ses drapeaux, l'adorera sous quelque forme que la volonté de la patrie la lui présente, s'il peut y reconnaître ses véritables traits. Déjà, je ne balance

faible eût succédé le brigandage des amis du prince, sous un régent qui n'était entouré que d'hommes vils. Il est vrai que la France n'a point échappé au malheur de l'anarchie; mais faut-il donc s'en prendre aux hommes qui travaillèrent sincèrement à fonder la République! Si la foudre renverse un édifice, est-ce la faute de l'architecte? Et que pouvions-nous faire contre l'irruption des brigands, lorsque la nation, témoin de nos efforts, n'a rien fait elle-même pour nous seconder! Ce n'est pas

point entre la Constitution de 1791, que j'ai, je le confesse, invoquée longtemps comme notre seul refuge, et celle dont le projet est soumis dans ce moment à la discussion. Je trouve que dans celle-ci on a mis à profit les leçons que l'expérience nous a données à tous; j'y aperçois un port où on peut attendre avec sécurité celles qu'elle nous donnera encore. Si je crois y entrevoir quelques imperfections, je n'en pense pas moins sincèrement qu'il était impossible de faire mieux dans des circonstances aussi difficiles, et je vote d'immortelles actions de grâces aux hommes courageux qui, du sein de l'anarchie féroce et de tous les germes de corruption, ont relevé purs les principes de l'ordre social. C'est avec eux et comme eux que je me déclare *Constitutionnel*.

» A ce titre, qui n'eût jamais dû en être un de proscription, puisqu'il n'a pu désigner que des citoyens obéissant à la volonté générale, j'accède de tout mon cœur à l'invitation que vous faites aux amis de la liberté de se réunir contre l'ennemi commun. Mais puis-je répondre à l'appel que vous leur faites, tant que les fers injustes qui me retiennent ne seront pas brisés? Il me semble impossible que, dans le sanctuaire des lois où vous êtes depuis six mois, vous oubliiez le petit nombre de Français réfugiés depuis le 2 septembre, vous qui les avez vus en butte *à une haine égale* à celle que portaient les ennemis de la France aux réfugiés du 31 mai. J'ai cela de particulier parmi ceux que les premiers éclats de la tyrannie ont chassés de leur pays, que je n'ai été persécuté que pour l'avoir bien servi. Jamais je n'ai mieux mérité de ma patrie qu'au moment où un décret d'accusation, rendu sans motifs, ne m'a laissé que l'alternative de l'exil ou de l'échafaud. Le 9 novembre a été mon 31 mai.

» Vergniaud dont vous parlez avec tant de vénération, Vergniaud qui connaissait mes principes et l'iniquité dont j'étais vic-

seulement la faiblesse des législateurs qui a perdu la France, c'est encore la lâcheté de la nation tout entière.

Cependant la cour faisait de son côté de grands préparatifs : outre les Suisses, dont le nombre était considérable, elle avait rappelé la garde constitutionnelle du Roi récemment cassée par le Corps législatif; du moins des lettres de rappel avaient été écrites à ceux d'entre les gardes dont on espérait le plus. Elle avait encore réuni autour d'elle cette bande de chevaliers qui jouè-

time, m'écrivit un mois environ avant le jour où les tyrans l'emportèrent (j'ai la lettre encore), qu'au milieu des malheurs qu'il voyait prêts à fondre sur sa patrie, c'était une idée consolante pour lui de savoir un bon citoyen comme moi à l'abri de l'orage, mais qu'il me pressait de rentrer en France aussitôt que le règne du crime serait passé. Dès longtemps je me serais rendu à sa sommation, si je ne sais quel motif n'empêchait la justice de la Convention d'arriver jusqu'à moi. Laissera-t-elle donc longtemps encore aux émigrés le plaisir de me savoir sur leur liste? Ah! vous le savez bien, ce n'est qu'en France que je suis compris sur cette liste fatale.

» Citoyen, je ne vous connais que par vos écrits, par vos malheurs, et par le courage que vous avez montré. Vous me connaissez peut-être plus par mes ennemis que par mes amis. Mais n'importe. Un homme qui ne demande que justice a des droits sacrés sur les hommes justes placés pour la rendre. Ce sont les seuls que je réclame. Je vous ai ouvert mon cœur, j'ai répondu à votre appel. J'espère que la requête qu'il a provoquée ne sera pas infructueuse.

» *Signé :* A.-P. Montesquiou. »

La réclamation de Montesquiou fut bien accueillie*. Un décret du 3 septembre 1795 lui rouvrit la France, et il reparut en 1797 au cercle constitutionnel, que le parti directorial voulut alors opposer à la réunion de Clichy. Il fut même, dans ce temps-là, désigné pour le ministère. Il est mort à Paris en 1798.

* Nous devons la communication de cette belle lettre, et d'un grand nombre d'autres documents importants que nous publierons, à l'extrême obligeance de M. Le Grand, agent-voyer en chef de l'Indre, qui a épousé une petite-fille de Louvet.

rent en 1791 la scène des poignards, et le nombre en croissait tous les jours. D'autres compagnies avaient été formées sous le commandement de d'Angremont. J'ai vu le bordereau des sommes payées au nommé Gilles, agent de ces bandes secrètes. On avait enlevé, pour former des régiments, les troupes soldées de Paris, ce qui avait extrêmement affaibli la garde nationale, et nécessité l'admission des hommes à piques dans les bataillons, opération beaucoup blâmée, parce qu'on n'en a pas aperçu la cause et qu'on ne l'a jugée que par son triste résultat. Enfin de toutes parts il arrivait des émigrés, des aristocrates qui logeaient chez des prostituées, et même dans le Louvre, n'attendant qu'un signal pour frapper. Il n'est aucun de ceux qui ont vu ces malheureux temps, qui ne convienne, s'il est de bonne foi, que la cour marchait hardiment à la contre-révolution. Ce fait bien constaté justifie l'insurrection du 10 août. Tout s'agitait dans Paris pour ou contre : les fédérés s'assemblaient chez Gorsas, chez Carra; il y avait un comité central aux Jacobins, présidé par Vaugeois. Celui des Tuileries était dirigé par les plus impudents contre-révolutionnaires. Louvet écrivait sa *Sentinelle*, ouvrage dont les feuilles éparses seront un jour recueillies par la philosophie, et dont Roland payait l'impression du reste d'une faible somme qu'il avait obtenue dans son ministère pour former l'esprit public; Royou, Mallet du Pan, une foule d'autres travaillaient pour la cour, qui leur prodiguait des sommes immenses [1]; on se battait au

[1] « Les agents de la liste civile, » dit Peltier, « avaient destiné une partie de la somme consacrée à ramener l'opinion qui se corrompait chaque jour, à entretenir des hommes sages et tranquilles qui pussent se mêler dans les groupes populaires et établir une controverse de discussion avec les forcenés soudoyés par les jacobins. Tandis que ceux-ci agitaient le peuple de toutes manières par des fables absurdes et des complots chimériques, les hommes du gouvernement s'occupaient de détruire, soit par le raisonnement, soit par la plaisanterie, les contes dont on berçait une foule d'ouvriers ignorants. Les ordres de ces hommes étaient de ne prêcher que le respect dû aux autorités constituées, et la liberté de l'action des lois. Jusqu'au bâton qu'ils portaient pour leur défense personnelle, portait l'emblème de leur mission; ils étaient convenus de l'appeler, entre eux, *la Constitution*. Jamais une seule rixe n'avait dévoilé leur existence secrète et bienfaisante. » (*Histoire de la révolution du* 10 *août*.)

Palais-Royal, dans les cafés, aux spectacles; la moitié de la garde nationale tenait pour la cour, l'autre moitié pour le peuple. La tourbe des patriotes criait sans mesure, quelques-uns intriguaient, bien peu travaillaient avec constance. Placé à la tête de ce mouvement, Pétion en avait calculé le choc avec sagesse : il le retenait ou le laissait agir, suivant que la cour ou les patriotes étaient en force. Il déjouait les perfidies de celle-ci; il sauvait ceux-là de leurs propres erreurs. Toujours placé au milieu des excès des uns et des autres, proscrit par la cour, calomnié par ceux qui voulaient un mouvement pour eux, mais aimé du peuple qu'on n'avait pas encore dépravé, il conduisit à son terme cette révolution. Les scélérats qui l'ont renversé ne peuvent pas lui en ôter la gloire, ni les gens de bien lui imputer les malheurs qui l'ont suivie. Tel était l'état de Paris lorsque les Marseillais arrivèrent.

CHAPITRE V.

Ils arrivent à Charenton : nous volons auprès d'eux, Rebecqui, Pierre Baille et moi; Bourdon nous accompagnait : c'est le même qui, profitant de la méprise d'une assemblée électorale, a depuis siégé dans la Convention